

Commission des droits
Note n° 1805 - le 08/02/2017

HOMMAGE AUX MORTS EN OPEX OU EN SERVICE COMMANDE

Un avis de marché intitulé «Service funéraire rendu aux personnes décédées en opérations extérieures ou en service commandé dans le cadre du déclenchement du plan hommages » a été lancé en novembre dernier par le ministère de la Défense. Son objet est « le service funéraire rendu aux personnes décédée en opérations extérieures ou en service commandé dans le cadre du déclenchement du plan hommages ».

Ce marché d'une durée maximum de 4 ans est d'un montant (estimatif) de 680 000 €.

La remise des plis se fera avant le 27 février 2017. C'est actuellement la société OGF dont dépendent les Pompes funèbres générales (PFG) qui assure ces prestations.

Le cahier des clauses particulières (CCP) précise les prestations.

6 phases d'accompagnement de la victime :

1. La prise en charge
2. La cérémonie d'honneurs militaires
3. La mise en bière
4. Le transfert de la dépouille en France métropolitaine
5. La cérémonie nationale d'hommage
6. Le transport de la dépouille à sa destination finale

Nota : Il est prévu dans cet avis de marché que le drapeau français recouvrant le cercueil soit remis à la famille.